

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **26 (1955)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Le budget des constructions fait apparaître le montant jamais atteint d'environ 173 millions de francs. Il doit permettre de commencer le perfectionnement systématique des installations ferroviaires et du parc des véhicules prévu pour les années prochaines. Quant aux grands travaux de reconstruction des gares de Berne, Bâle et Zurich, ils feront l'objet d'un mode spécial de financement.

En ce qui concerne le Jura bernois, on a prévu les dépenses suivantes : 2 millions pour la continuation des travaux de doublement de la voie de La Neuveville à Douanne ; Fr. 124,000.— pour la troisième et dernière étape de la pose du block de ligne entre Saint-Imier-Le Locle-Le Col des Roches (il s'agit d'un dispositif de sécurité pour lequel les deux premières étapes de travaux ont exigé une somme de Fr. 340,000.—) ; enfin Fr. 180,000.— pour un enclenchement électrique à Tavannes (commande électrique des aiguilles et signaux lumineux).

Enfin, on apprendra avec satisfaction que la voie d'évitement de Bärschwil a été mise en exploitation le 5 octobre dernier. Il s'agit là de la première étape pour l'établissement de la double voie. Car les travaux commenceront en 1957. Il est déjà regrettable que rien n'ait été prévu pour 1956.

\* \*

**A propos de la ligne de Delle.** — Une nouvelle mesure vient d'aggraver la situation, déjà lamentable, de la ligne de Delle. La Conférence internationale des horaires a décidé de supprimer, l'an prochain, les trains de saison Boulogne-Interlaken qui circulaient du 2 juillet au 12 septembre. Et ceci, à la demande des Chemins de fer français, leur occupation étant considérée comme insuffisante.

Ainsi, malgré toutes les démarches, en dépit de toutes les interventions, le parcours Belfort-Delémont-Berne-Oberland est toujours plus délaissé et la responsabilité en incombe exclusivement à la Société nationale des chemins de fer français.

Par contre, le nouvel horaire international avantagera les autres points d'entrée de France en Suisse, soit Bâle, Les Verrières, Vallorbe et Genève.

\* \*

**Plus de chômeurs à Bienne.** — Cette heureuse situation s'est révélée le 25 octobre, jour de pointage. Aucun chômeur, ce jour-là, ne s'est présenté au contrôle, alors qu'il y en avait 58 en octobre 1954.

\* \*

**Plus de restriction à l'importation de lièvres tirés en France.** — A cause de la mixomatose qui a sévi de façon si virulente en France et tout particulièrement en Alsace, on se souvient qu'à la demande de l'Office vétérinaire fédéral, les autorités compétentes avaient interdit l'importation des lièvres tirés en France. Les principaux agents de propagation sont des insectes qui, depuis le retour du froid, ne volent plus. Aussi, donnant suite à une requête du groupement des chasseurs suisses en Alsace, cette interdiction a été levée dès le 30 octobre.

---

#### ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER  
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont  
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*